



Villeneuve d'Ascq, le 30 Septembre 2013

Déclaration des transactions sur actions propres en application de l'Article 4 du Paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'article 241-, I, 1° du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

GENERIX SA déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 23/09/2013 au 27/09/2013 :

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 23 septembre 2013	Achats	1 505	1,400	2 107
Séance du 24 septembre 2013	Achats	1 491	1,399	2 086
Séance du 25 septembre 2013	Achats	1 470	1,400	2 058
Séance du 26 septembre 2013	Achats	1 504	1,400	2 106
Séance du 27 septembre 2013	Achats	1 469	1,400	2 057
Total		7 439	1,400	10 413